



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009**

---//---

L'an Deux Mille Neuf, le quinze septembre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le neuf septembre, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Député-Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 H 30 mn.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Monsieur Aldo SARCIAUX Conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	Présent			
CLARK Jean-Claude	Présent			
TEAHA Danièle	Présent			
MAIOTUI Paul	Présent			
BOUTEAU Nicole	Présente			
FONG LOI Charles	Présent			
TRAFON Mareva	Présente			
TEMEHARO René	Présent			
SHAN SEI FAN Victorine	Présente			<i>a quitté la séance, sans avoir donné de pouvoir écrit, après l'examen du rapport n° 2009-81.</i>
DESTANG Max	Présent			<i>a quitté la séance, sans avoir donné de pouvoir écrit, après l'examen du rapport n° 2009-74.</i>
TAMA Hinatea	Présente			
ELLACOTT Alban		Absent	Adrien LOMBARD	
LE GAYIC Roméo	Présent			
PANAI Florienne		Absente	René TEMEHARO	
ADAMS Myrna	Présente			
MAI Alain	Présent			

CHAMPS Agnès	Présente			
IENFA Jules	Présent			
PENOT Yvette		Absente		
TANSEAU Robert		Absent	Charles FONG LOI	
LOMBARD Adrien	Présent			
LIVINE Danielle		Absente	Danièle TEAHA	
TE PING Antoinette	Présente			
TEATA Marcelino	Présent			
PUHETINI Sylvana	Présente			
BORDET Lily	Présente			
SUEN KO Régina	Présente			
SARCIAUX Aldo	Présent			
GATIEN Johanna	Présente			
MATAOA Myron		Absent	Jean-Michel CARLSON	
CARLSON Jean-Michel	Présent			
PEU Titaua	Présente			<i>a quitté la séance ,sans avoir donné de pouvoir écrit, après l'examen du rapport 2009-67</i>
TCHEONG Céline		Absente		
TERIITEPOROUARAI Thomas		Absent		
NAIA TERIIPAIA Amaronn	Présente			<i>a quitté la séance après l'examen du rapport n°2009-61 en donnant pouvoir écrit à Mademoiselle Sylvana PUHETINI</i>
TOTAL	27	08	05	

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice

27 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 18 juin 2009 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 18 juin 2009 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité par 32 voix dont 05 procurations.

II°) Décisions prises depuis le 18 juin 2009 par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du conseil municipal du 18 juin 2009 :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE A I.D.V. LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2009-56	Contrat d'entretien	Contrat mensuel d'entretien copieur en coût copie n° 2009/06.0072 ECC du 01/06/2009 avec ABC Diffusion.	17/06/09	22/06/09

2009-57	Contrat de prestation	Contrat de prestation de service avec Globo traders Tahiti, sur le « projet d'urbanisation du Système d'information de la Mairie de Papeete », facturation au terme de chaque période de 2 semaines au prorata du temps passé par l'équipe du prestataire.		03/07/09
2009-58	Concession de terrain	Accordant à Monsieur TEAUROA Rémy, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 56.000 FCFP.	01/07/09	03/07/09
2009-59	Concession de terrain	Accordant à Monsieur POMMIER Aitu, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 56.000 FCFP.	01/07/09	03/07/09
2009-60	Concession de terrain	Accordant à Madame TUIHANI Faaua, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 56.000 FCFP.	01/07/09	03/07/09
2009-61	Contrat de maintenance	Contrat de maintenance n° 2111 du 01/07/2009 en coût-copie passé avec Bureautique de Tahiti pour une durée de 12 mois soit du 01/07/09 au 30/06/10. Le coût de la maintenance impression-copie, noir et blanc, est de 1.9 FCFP/HT. (Service informatique)		03/07/09
2009-62	Contrat de maintenance	Contrat de maintenance n° 2112 du 01/07/2009 en coût/copie passé avec Bureautique de Tahiti pour une durée de 12 mois soit du 01/07/09 au 30/06/10. Le coût de la maintenance impression-copie, noir et blanc est de 1.9 FCFP/HT, couleur 12.5 FCFP/HT. (Bureau des archives)		03/07/09
2009-63	Contrat de maintenance	Contrat de maintenance n° 2113 du 01/07/2009 en coût/copie passé avec Bureautique de Tahiti pour une durée de 12 mois soit du 01/07/09 au 30/06/10. Le coût de la maintenance impression-copie, noir et blanc, est de 1.9 FCFP/HT. (Bureau de l'état-civil)		03/07/09
2009-64	Contrat de maintenance	Contrat de maintenance n° 2114 du 01/07/2009 en coût/copie passé avec Bureautique de Tahiti pour une durée de 12 mois soit du 01/07/09 au 30/06/10. Le coût de la maintenance impression-copie, noir et blanc, est de 1.9 FCFP/HT. (Bureau de l'état-civil)		03/07/09

2009-65	Contrat de maintenance	Contrat de maintenance n° 2115 du 01/07/2009 en coût/copie passé avec Bureautique de Tahiti pour une durée de 12 mois soit du 01/07/09 au 30/06/10. Le coût de la maintenance impression-copie, noir et blanc, est de 1.9 FCFP/HT. (DAESC)		03/07/09
2009-66	Marché public	Marché public de travaux n° 12/2009 du 02/07/09, acte d'engagement, conclu avec la SARL POLYTRA 2000 pour l'aménagement d'un réfectoire et d'une cuisine dans trois salles de classe – Ecole primaire Mama'o–, lot n° 2 : <i>plomberies, sanitaires</i> , pour un montant de 11.031.510 FCFP TTC.	03/07/09	07/07/09
2009-67	Marché public	Marché public de travaux n° 13/2009 du 02/07/09, acte d'engagement, conclu avec la SARL LAI WOA ALUMINIUM DE POLYNESIE pour l'aménagement d'un réfectoire et d'une cuisine dans trois salles de classe – Ecole primaire Mama'o–, lot n° 3 : <i>menuiseries aluminium</i> , pour un montant de 3.294.706 FCFP TTC.	03/07/09	07/07/09
2009-68	Marché public	Marché public de travaux n° 14/2009 du 02/07/09, acte d'engagement, conclu avec MARTINEZ Martial pour l'aménagement d'un réfectoire et d'une cuisine dans trois salles de classe – Ecole primaire Mama'o–, lot n° 4 : <i>électricité</i> , pour un montant de 1.156.817 FCFP TTC.	03/07/09	07/07/09
2009-69	Contrat terrain	Contrat de mise à disposition de l'association « Tipaerui Valley », présidée par Mme Marie-Paule MATAI, d'une parcelle communale, à titre gracieux, pour une durée d'un an renouvelable tacitement tous les ans sur une période maximale de douze (12) ans.	13/07/09	16/07/09
2009-70	Convention cadre	Convention Cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme conclu entre la Commune et la BRED Banque Populaire.	15/07/09	20/07/09
2009-71	Concession de terrain	Accordant à M. et Mme ROBYR-FLOHR Moenau et les enfants, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 158.000 FCFP.	18/08/09	20/08/09
2009-72	Concession de terrain	Accordant à Monsieur NOBLE DEMAY, une concession perpétuelle dans le cimetière de l'Uranie sis dans la Commune de Papeete moyennant la somme de 158.000 FCFP.	18/08/09	20/08/09

2009-73	Marché public	Marché public de travaux n° 17/2009 du 13/08/09, acte d'engagement, conclu avec SARL POLYTRA 2000, pour la mise aux normes de sécurité incendie - école élémentaire Paofai -, lot n° 1 : gros œuvre – peinture, pour un montant de 3.407.008 FCFP TTC	14/08/09	18/08/09
2009-74	Marché public	Marché public de travaux n° 182009 du 13/08/09, acte d'engagement, conclu avec SARL SOMALU, pour la mise aux normes de sécurité incendie - école élémentaire Paofai -, lot n° 2 : menuiseries aluminium, pour un montant de 7.007.880 FCFP TTC	14/08/09	18/08/09
2009-75	Marché public	Marché public de travaux n° 19/2009 du 13/08/09, acte d'engagement, conclu avec SARL SPAC, pour l'extension toiture de l'école Taimoana, pour un montant de 10.017.953 FCFP TTC	14/08/09	18/08/09
2009-76	Marché public	Avenant n° 1 au Marché n° 11/2008 du 25 septembre 2008 portant sur la fourniture de repas aux personnes âgées et personnes handicapées de la Commune de Papeete en 2010.	01/09/09	09/09/09
2009-77	Marché public	Marché public de travaux n° 15/2009 du 31/08/09, acte d'engagement, conclu avec SARL BATIMENT A-Z CONCEPT, pour la rénovation des sanitaires de l'école Primaire PAOFAI, lot n° 1 : revêtement-sol et mur – plomberie/sanitaire - peinture, pour un montant de 10.350.040 FCFP TTC	02/09/09	11/09/09
2009-78	Marché public	Marché public de travaux n° 16/2009 du 31/08/09, acte d'engagement, conclu avec SOMALU SARL, pour la rénovation des sanitaires de l'école primaire PAOFAI, lot n° 02 : menuiseries aluminium, pour un montant de 1.552.760 FCFP TTC	02/09/09	10/09/09
2009-79	Marché public	Marché public de travaux n° 20/2009 du 31/08/09, acte d'engagement, conclu avec SARL ABP CONCEPT, pour la rénovation des sanitaire de l'école primaire MAMA'O, lot n° 01 : revêtement-sol et mur – plomberie/sanitaire – peinture, pour un montant de 7.953.558 FCFP TTC	02/09/09	09/09/09
2009-80	Marché public	Marché public de travaux n° 21/2009 du 31/08/09, acte d'engagement, conclu avec SOMALU SARL, pour la rénovation des sanitaires de l'école primaire MAMA'O, pour un montant de 2.991.450 FCFP TTC	02/09/09	10/08/09

Délibération n° 2009-59Unanimité
dont 05
procurations

Sur le rapport n° 2009-56 de Melle Nicole BOUTEAU,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **ADOpte** le projet de charte à passer dans le cadre du jumelage des villes de Nice et de Papeete et **HABILITE** le Maire à signer cette Charte.

La signature de cette charte est prévue soit à l'occasion de la venue d'une délégation de la Ville de Nice au mois de novembre prochain dont le séjour reste à confirmer, soit à l'occasion du congrès des maires prévu le même mois en Métropole.

Charte de jumelage

Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie, et maire de la ville de Nice,
Et

Michel Buillard, député-maire de la ville de Papeete,

Au nom et en tant que représentant de leur collectivité

Ont résolu de sceller leurs liens d'amitié par la présente Charte solennelle.

Nos deux Villes,

Eu égard à leurs liens historiques à la République, à leurs atouts de villes maritimes et à vocation touristique, et à leur philosophie d'ouverture au monde, aux arts, aux cultures,

Eu égard aux très bonnes relations se développant entre elles depuis plus d'une décennie,

S'engagent à officialiser et intensifier ces relations, notamment par des liens d'amitié et d'échanges entre leurs habitants ;

Nos entrepreneurs, nos étudiants, nos artistes, nos sportifs, nos membres associatifs, nos fonctionnaires, ont ainsi vocation à se rencontrer, à échanger, à bénéficier du soutien de la ville jumelée à la leur, pour progresser, prospérer, se développer, échanger, s'ouvrir à une autre partie du monde ;

Nos deux villes sont particulièrement soucieuses de placer, au cœur de leurs relations d'échanges, le développement durable dans leur ville respective, le tourisme, les études supérieures et la formation des hommes, l'héritage culturel de chacun, les flux et soutiens économiques, ainsi que l'amitié et la solidarité entre nos deux communes et nos habitants.

En foi de quoi, en parfait accord, et comptant sur les générations futures pour assurer la pérennité de cet accord, nous parafons la présente Charte.

Fait à _____, le _____ 2009

Michel BUILLARD
Député-Maire de la Ville de Papeete

Christian ESTROSI
Ministre- Maire de la Ville de Nice

<p>Délibération n° 2009-60</p>	<p>Unanimité dont 05 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-57 de M. Jean-Claude CLARK, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Equipement pour le déploiement de la station d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage » et AUTORISE le Maire à signer les conventions relatives aux aides financières.</p>	
<p><i>Le financement de cette opération estimée à 2.308.024 FCFP est assuré comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière de l'Agence nationale des titres sécurisés : 477.327 FCFP (20,68%) - Aide financière de l'Etat (BOP 123) : 522.673 FCFP (22,65%) - Fonds propres : 1.308.024 FCFP (56,67%) 	
<p>Délibération n° 2009-61</p>	<p>Unanimité dont 05 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-58 de M. Paul MAIOTUI, Le conseil municipal, après avoir délibéré, PRONONCE le déclassement du domaine public de la Commune, de matériels roulants et divers, et APPROUVE leur mise à la réforme. AUTORISE le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À mettre en vente ces matériels, selon la procédure des enchères publiques avec une valeur de mise à prix minimum telle qu'indiquée en annexe ; - À mettre en vente selon la procédure de gré à gré les matériels qui n'auraient pas trouvé acquéreur lors des enchères publiques, au minimum à la valeur de mise à prix indiqué en annexe ; - Le cas échéant, à les mettre au rebut, après avoir procédé à leur destruction, cette formalité faisant l'objet d'un procès-verbal dressé par un officier assermenté. 	
<p><i>La liste de ces matériels peut être consultée à la direction des services techniques ou au bureau du secrétariat du conseil.</i></p>	
<p>Délibération n° 2009-62</p>	<p>Unanimité dont 05 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-59 de Mme Mareva TRAFTON, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à lancer un appel d'offres pour le nettoyage et l'entretien des locaux et appareils sanitaires publics communaux de Papeete et à signer le marché à intervenir pour la période 2010-2012, FIXE le montant maximum total du marché sur trois ans à 48 millions FCFP TTC, FIXE les montants annuels minimum et maximum des commandes arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année à 4.000.000 FCFP et 16.000.000 FCFP, TVA incluse.</p>	
<p>Délibération n° 2009-63</p>	<p>Unanimité dont 05 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-60 de M. Michel BUIILLARD, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE l'envoi en mission, du 7 au 15 novembre 2009, de Mademoiselle Hinatea TAMA, 10^e adjointe au Maire et de Madame Amaronn NAIA TERIIPAIA, conseillère municipale, en Martinique pour participer au 18^e congrès de l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM) qui se tiendra du 9 au 14 novembre 2009.</p>	

Délibération n° 2009-64	Unanimité dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-60 de M. Michel BUILLARD, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE l'envoi en mission à Paris, du 14 au 21 novembre 2009, d'une délégation du conseil municipal pour participer au 92^e congrès des Maires et des Présidents de communauté de France.</p>	
<p><i>Cette délégation est composée de :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Monsieur René TEMEHARO, 7^e adjoint au Maire,- Mademoiselle Hinatea TAMA, 10^e adjointe au Maire,- Monsieur Alain MAI, conseiller municipal,- Monsieur Jules IENFA, conseiller municipal,- Madame Danielle LIVINE, conseillère municipale,- Madame Amaronn NAIA TERIPALIA, conseillère municipale, <p><i>En cas de désistement d'un membre de cette délégation, il pourra être remplacé par :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Madame Johanna GATIEN, conseillère municipale <p><i>À l'issue de leur mission, les membres de la délégation établiront un rapport de mission dans un délai d'un mois.</i></p>	
Délibération n° 2009-65	Unanimité dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-60 de M. Michel BUILLARD, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE l'envoi en mission à Toulouse et à Paris, du 26 novembre au 8 décembre 2009, de Monsieur Alban ELLACOTT, conseiller municipal.</p>	
<p><i>Cette mission consistera :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>À Toulouse :</i><ul style="list-style-type: none">○ <i>Visite de chantier organisée par Sollase (fabricant de blindages) dont le siège social est à Toulouse.</i> <i>Objet : voir la mise en oeuvre de blindages coulissants.</i>○ <i>Visite d'une station dépuración dans les environs de Toulouse : organisée par LDE</i>• <i>À Paris :</i><ul style="list-style-type: none">○ <i>Visite du Salon Pollutec (salon spécialisé dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des déchets)</i>○ <i>Rencontre avec HDI pour les travaux de forages sous la digue</i>○ <i>Visite d'un chantier de déplacement de réseaux concessionnaires à Paris pour la construction du Tramway avec Solla.</i> <i>Objet : voir la mise en place de blindage par palplanches et problématique de chantier avec un encombrement important du sous-sol.</i> <p><i>À l'issue de sa mission, Monsieur Alban ELLACOTT établira un rapport de mission dans un délai d'un mois.</i></p>	

<p align="center">Délibération n° 2009-66</p> <p><i>Après le vote de cette délibération, Madame Amaronn NAIA TERIIPAIA a définitivement quitté la salle de réunion et a donné pouvoir écrit à Mademoiselle Sylvana PUHETINI.</i></p>	<p align="center">Unanimité dont 05 procurations</p>						
<p>Sur le rapport n° 2009-61 de M. Paul MAIOTUI, Le conseil municipal, après avoir délibéré, FIXE le montant au-dessous duquel le Maire décide seul du bénéficiaire et de la valeur des objets offerts en cadeaux ou souvenirs à 100.000 FCFP par bénéficiaire et par an et à 1.000.000 FCFP au total par année budgétaire.</p> <p><i>Au-delà de ces seuils, les commandes de cadeaux et souvenirs devront faire l'objet d'une délibération préalable.</i></p>							
<p align="center">Délibération n° 2009-67</p>	<p align="center">Unanimité dont 06 procurations</p>						
<p>Sur le rapport n° 2009-62 de M. Roméo LE GAYIC, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer l'avenant de prolongation d'une année du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) 2007-2009 de l'agglomération de Papeete passé entre l'Etat, la Polynésie française, le syndicat mixte pour la gestion du C.U.C.S. et les 9 communes de l'agglomération de Papeete.</p>							
<p align="center">Délibération n° 2009-68</p> <p><i>Madame Danièle TEAHA, Monsieur Paul MAIOTUI, Mademoiselle Nicole BOUTEAU, Madame Victorine SHAN SEI FAN, Madame Antoinette TE PING, Monsieur Marcelino TEATA membres du conseil d'administration de la SEML n'ont pas participé au vote de cette délibération.</i></p>	<p align="center">Unanimité dont 06 procurations</p>						
<p>Sur le rapport n° 2009-63 de M. Adrien LOMBARD, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'avenant N° 1 au contrat de prestation de service N°004/08 passé entre la SEML « Te Ora No Ananahi » et la SPEA pour l'exploitation du service de l'assainissement des eaux usées.</p> <p><i>Cet avenant vise à préciser la rémunération de la SPEA, chargé de l'exploitation des ouvrages de la zone 0 en qualité de prestataire de la SEML, durant la période transitoire pendant laquelle aucun effluent n'arrive à la station d'épuration, puis durant la période pendant laquelle des tranches de réseaux de collecte et de postes sont mises en exploitation successivement l'une après l'autre dans le temps. Cet avenant peut être consulté au bureau du secrétariat du conseil municipal.</i></p>							
<p align="center">Délibération n° 2009-69</p>	<p align="center">Unanimité dont 06 procurations</p>						
<p>Sur le rapport n° 2009-64 de M. Adrien LOMBARD, Le conseil municipal, après avoir délibéré, MODIFIE le coût et le plan de financement de l'opération « travaux neufs de construction du réseau de collecte des eaux usées du quartier du Commerce et de la rue de l'Ecole des Frères de Ploërmel » et AUTORISE le Maire à signer les conventions de financement afférentes.</p> <p><i>Suite aux résultats de l'appel d'offres, le coût de l'opération a été réévalué à 52 millions FCFP, au lieu de 38 millions FCFP.</i></p> <p><i>Son financement est désormais assuré comme suit :</i></p> <table border="0" data-bbox="151 1881 925 1993"> <tr> <td><i>Fonds propres 20 %</i></td> <td><i>soit 10.4 millions FCFP</i></td> </tr> <tr> <td><i>FIP 50 %</i></td> <td><i>soit 26 millions FCFP</i></td> </tr> <tr> <td><i>Polynésie française (DDC) 30%</i></td> <td><i>soit 15.6 millions FCFP</i></td> </tr> </table> <p><i>N.B : Le Pays a accepté d'apporter son concours financier à cette opération (30%) qui devait être initialement financée à part égale par le FIP et la Commune.</i></p>		<i>Fonds propres 20 %</i>	<i>soit 10.4 millions FCFP</i>	<i>FIP 50 %</i>	<i>soit 26 millions FCFP</i>	<i>Polynésie française (DDC) 30%</i>	<i>soit 15.6 millions FCFP</i>
<i>Fonds propres 20 %</i>	<i>soit 10.4 millions FCFP</i>						
<i>FIP 50 %</i>	<i>soit 26 millions FCFP</i>						
<i>Polynésie française (DDC) 30%</i>	<i>soit 15.6 millions FCFP</i>						

Délibération n° 2009-70

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-65 de M. Adrien LOMBARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire :

- à engager toute discussion avec le concessionnaire du service public de l'eau potable en vue de la révision contractuelle décennale de la concession tant en ce qui concerne le montant du Fonds Spécial, son contenu, et les autres aspects contractuels de la concession.

Les modifications contractuelles de la concession devront notamment envisager la faisabilité de l'instauration d'une tarification de l'eau potable au volume, sous réserve d'apporter les garanties sur l'équilibre du service, le taux de recouvrement et globalement sur la qualité du service public, ainsi que des garanties d'ordre administratif et juridique.

- à élaborer un dossier stratégique de la concession de l'eau potable pour la prochaine période décennale sur les crédits d'études du fonds spécial.

Le service public de l'eau potable est soumis à diverses dispositions réglementaires du nouveau Code général des collectivités et de la future loi de Pays relative aux délégations de service public, et à des dispositions contractuelles.

Toute évolution du contenu du service public doit ainsi être examiné au regard de ces dispositions.

La Ville de Papeete a concédé le service public de l'eau potable à la Société polynésienne de l'eau et de l'assainissement (SPEA) en 1992.

La concession qui lie la Ville et son concessionnaire prévoit en son article 4.7 que « le concessionnaire assurera le financement des réaménagements, des renforcements et des extensions des ouvrages par un fonds spécial ouvert en sa comptabilité dès le premier exercice et suivant le programme défini par tranche de 10 ans.

À l'issue de la 10^e année, les nouvelles conditions de fonctionnement du fonds spécial seront arrêtées d'accord parties. »

La prochaine période décennale commencera à courir début 2012 et il convient donc d'anticiper dès à présent la prochaine révision du fonds spécial en engageant sans tarder les réflexions sur le service public de l'eau, et l'évolution de la concession sur les 10 prochaines années.

Parmi les évolutions envisagées, figurent d'une part la redéfinition du fonds spécial et d'autre part la tarification de la redevance.

Le prochain Fonds spécial aura donc vocation à élaborer la stratégie d'investissement de la Ville en matière d'eau potable sur la période 2012 –2021.

Sur le second aspect, les considérations générales du développement durable préconisent de plus en plus l'instauration d'une tarification de l'eau au volume prélevé, fondée sur les éléments suivants :

- *Le coût du service de l'eau potable est proportionnel aux investissements réalisés ;*
- *Les investissements sont eux-mêmes proportionnels au dimensionnement des ouvrages ;*
- *Le dimensionnement des ouvrages est proportionnel aux consommations en eau ;*
- *Les consommations sont liées, mais de manière peu connue en Polynésie et à Papeete, à la tarification ;*
- *La tarification au volume consommé est un des outils qui permet de mieux responsabiliser les usagers et donc de limiter leur consommation.*

Ainsi, une tarification au volume consommé pourrait conduire à une optimisation du service public et à une plus faible pression sur la ressource en eau (volet environnement du développement durable).

Si ce principe est plutôt favorable aux critères du développement durable dans les grandes lignes, il se heurte parfois à des spécificités du service public, administratives, juridiques, techniques, financières, voire contractuelle, qu'il conviendra d'analyser et de maîtriser :

La Ville pourrait ainsi s'accorder avec le concessionnaire sur les points de la concession qu'il convient de réviser et s'attacher les services d'experts techniques et financiers pour l'accompagner dans cette négociation contractuelle.

Sans aucune exclusion à ce stade, ni validation définitive, les évolutions à venir de la concession devront à minima et notamment :

- *Garantir un niveau de service équivalent voire supérieur au niveau actuel ;*
- *Garantir que l'équilibre du service sera toujours assuré ;*
- *Garantir que les évolutions moyennes et individuelles des redevances sont modérées et compatibles avec les capacités de paiement des usagers ;*
- *S'assurer que les nouvelles dispositions n'obèrent pas le taux élevé de recouvrement actuel de la redevance.*

Un cahier des charges de la révision de la concession pourra être établi préalablement aux réflexions et devra être partagé par le concessionnaire.

La délibération vise ainsi à autoriser le Maire à engager toute discussion avec le concessionnaire du service public de l'eau potable en vue de la révision contractuelle décennale de la concession et à solliciter une réflexion sur la faisabilité de l'instauration d'une tarification de l'eau potable au volume dans les conditions du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 2009-71

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-66 de M. Adrien LOMBARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Audit du réseau pluvial dans le cadre de la rénovation et de l'aménagement du quartier du marché de Papeete » et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative à la participation de l'Etat à cette opération.

La commune réalise actuellement le réseau d'assainissement des eaux usées du quartier du marché de Papeete (également appelé « zone 0 »).

Dans le cadre de ces travaux, et dans la perspective à terme d'un aménagement de toute la zone, les différents concessionnaires ont été incités à réaliser la rénovation de leurs réseaux. Ainsi les réseaux EDT, SPEA et OPT ont été mis à niveau et seul le réseau communal d'assainissement des eaux pluviales reste ancien.

Cet audit permettra de parfaire la connaissance de ce réseau et de définir les travaux de rénovation à entreprendre.

Le financement de cette opération dont le coût total est évalué à 6.000.000 FCFP TTC s'effectue comme suit :

- *Subvention de l'Etat (sollicitée) 80% : 4.800.000 FCFP*
- *Part communale 20% : 1.200.000 FCFP*

Délibération n° 2009-72

Après le vote de cette délibération, Mademoiselle Titaua PEU a définitivement quitté la salle de réunion sans avoir donné de pouvoir écrit.

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-67 de Melle Nicole BOUTEAU,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Etude avant-projet de l'amélioration de la circulation piétonne dans la zone UA de Papeete » et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative à la participation de l'Etat à cette opération.

La Ville de Papeete a réalisé ces dernières années de nombreux ouvrages pour améliorer et sécuriser la circulation piétonne dans le centre-ville. Les derniers en date sont les cheminements pour piétons réalisés sur la rue Anne-Marie JAVOUHEY et sur la rue du frère Alain. Les prochains sont prévus sur la rue des poilus tahitiens et la rue Nansouty.

Par ailleurs, il faut savoir que le P.G.A, en zone UA, a créé une servitude de passage pour piétons, de 3 mètres par rapport à l'alignement des voies, sur toutes les parcelles, construites ou non. Il apparaît que ce moyen qui permettrait à la ville d'obtenir une réelle continuité des cheminements piétonniers n'est que très peu utilisé. Sur ce constat, un premier audit à été réalisé en interne afin de recenser les parcelles qui seraient concernées. Cet audit a notamment révélé que nombre de ces parcelles est non bâti et facilement aménageables.

Dans cette démarche, il est proposé de réaliser une étude de niveau Avant Projet qui viserait notamment à appréhender les travaux éventuels, parcelle par parcelle, que la commune devrait engager si elle devait décider d'user de ce droit de servitude.

Cette étude estimée à 10 MFCFP serait financée à 80 % par l'Etat et à 20 % sur fonds propres.

Délibération n° 2009-73

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-68 de M. Max DESTANG,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Rénovation et mise aux normes du marché municipal de PAPEETE », et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.

Le marché municipal de Papeete a été reconstruit en 1987 et a depuis fait l'objet de très nombreux travaux de mise en conformité et d'améliorations

Aujourd'hui les infrastructures imposent de nouveaux investissements, dans différents domaines, pour garantir des conditions d'hygiène et de sécurité « normales » aux usagers de cet équipement.

Ainsi des travaux significatifs ont été identifiés à savoir :

- *La mise en place d'un circuit électrique individualisé pour certaines activités fortes consommatrices, de manière à répercuter au juste prix la charge qui incombe aux occupants, mais également pour sécuriser les installations et leur donner la conformité nécessaire ;*
- *Le remplacement des sanitaires publics, très fréquentés, mais dont la disposition et le fonctionnement ne sont pas adaptés à la fréquentation ;*
- *La rénovation des chambres froides du marché, lien vital entre les stands de commercialisation et l'approvisionnement extérieurs ;*
- *La mise en conformité des réseaux eaux pluviales et eaux usées suite à l'instauration de l'assainissement collectif dans ce secteur ;*
- *La création d'un escalier d'évacuation côté rue Colette ;*
- *Les études pour la création d'un espace réfrigéré de vente du poisson et la mise en place d'un réseau d'extinction incendie par sprinkler.*

Le coût total de ces travaux est estimé à 64 350 000 fcfp ttc. Ils seront financés à hauteur de 80% par le pays (51.480.000 fcfp) et de 20% (12.870.000 fcfp) sur fonds propres.

Le démarrage des travaux est prévu pour le premier semestre 2010, avec une durée de travaux de 1 an.

Délibération n° 2009-74

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-69 de M. Max DESTANG,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour le nettoyage du marché de Papeete pour la période 2010-2012 et à signer le marché à intervenir, **FIXE** le montant maximum total du marché sur trois ans à 24.000.000 FCFP TTC, **FIXE** les montants annuels maximum et minimum des commandes, arrêtés en valeur et susceptibles d'être affectés par année, à 2.750.000 FCFP et 8.000.000 FCFP, TVA incluse

La commune a souhaité regrouper l'ensemble des sanitaires publics communaux dans le marché à bons de commande qui sera passé en début d'année 2010 pour l'opération de « nettoyage et entretien des locaux et appareils sanitaires publics communaux de Papeete ».

Cependant, le marché public de service n°30/2007 du 11 octobre 2007 ('nettoyage du marché') conclu avec la société P.E.P. prévoit également la prestation de nettoyage des sanitaires du marché. Il a donc fallu retirer de ce marché la prestation concernant le nettoyage des sanitaires du marché.

Le cahier des charges de ce marché ayant subi une importante modification tant au niveau du prix (le forfait mensuel hors TVA à régler a diminué de moitié, passant de 764.000 Fcfp à 379.000 Fcfp) que de la prestation, le marché en cours ne sera donc pas reconduit au delà du 31 décembre 2009 pour l'année 2010.

Un nouvel appel d'offres pour le nettoyage du marché (sans les sanitaires) sera relancé pour la période 2010-2012.

Délibération n° 2009-75

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ecole Tamanui – Reconstruction de la cantine » et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.

Le financement de cette opération estimée à 79.662.500 FCFP, dont 4.920.324 FCFP pour les études, est assuré à 100% par le FIP.

Délibération n° 2009-76

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ecole Toata - Construction d'un bloc de sanitaires, mise en œuvre de carrelage dans les salles de classe et mise en peinture de l'école » et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.

Le financement de cette opération dont le coût est estimé à 50 753 000 FCFP dont 4 552 900 pour les études est assuré à 100% par le FIP.

Délibération n° 2009-77

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ecole Vaitama – Changement de la charpente et de la couverture du préau » et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.

Le financement de cette opération estimée à 14 211 000 FCFP, dont 1 291 920 FCFP pour les études, est assuré comme suit :

- *Subvention du FIP 80% soit 11 368 800 FCFP*
- *Fonds propres 20 % soit 2.842.200 FCFP.*

<p style="text-align: center;">Délibération n° 2009-78</p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ecole Ui Tama – Construction d'une salle de classe STP et d'une salle d'intervention pour le GAPP » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.</p>	
<p><i>Le financement de cette opération estimée à 44 220 000 FCFP, dont 4 620 000 FCFP pour les études, est assuré à 100% par le FIP.</i></p>	
<p style="text-align: center;">Délibération n° 2009-79</p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ecole Taimoana – Construction d'une salle d'activité de travaux manuels et création d'une salle d'expressions corporelles » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.</p>	
<p><i>Le financement de cette opération estimée à 17 600 000 FCFP, dont 1 714 280 FCFP pour les études, est assuré à 100% par le FIP.</i></p>	
<p style="text-align: center;">Délibération n° 2009-80</p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ecole Toata – Construction d'une salle d'activité et d'une salle des maîtres » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.</p>	
<p><i>Le financement de cette opération estimée à 30 500 000 FCFP, dont 3 199 900 FCFP pour les études, est assuré à 100% par le FIP.</i></p>	
<p style="text-align: center;">Délibération n° 2009-81</p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Construction d'une station d'épuration et d'un local à poubelles à la Cuisine centrale » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.</p>	
<p><i>Le coût total de cette opération est estimé à 44 000 000 FCFP, dont 2 000 000 FCFP pour les études. Son financement est assuré à 100 % par le FIP.</i></p>	

<p style="text-align: center;">Délibération n° 2009-82</p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ecole Tamanui : Etude de reconstruction de l'école » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.</p>	
<p><i>Le financement de cette opération estimée à 19 722 250 FCFP est assuré comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Subvention du FIP 80%, soit 15 777 800 FCFP- Fonds propres 20 %, soit 3 944 450 FCFP.	
<p style="text-align: center;">Délibération n° 2009-83</p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-70 de M. Roméo LE GAYIC, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Ecoles Hiti Vai Nui / Vaitama – Etude de mise aux normes des cantines » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente.</p>	
<p><i>Le financement de cette opération dont le coût est estimé à 8 128 000 FCFP est assuré à 80% par le FIP, soit 6 502 400 FCFP et à 20% sur fonds propres soit 1.625.600 FCFP.</i></p>	
<p><i>Pour l'année 2009, et au titre des constructions scolaires, le Comité des Finances Locales, gestionnaire du FIP, a accordé son soutien à dix opérations : huit opérations pour des travaux et deux opérations pour des études pour un montant total de 342 509 250 FTTC dont 330 384 500 FTTC subventionnés. Toutes ces opérations, dont les dossiers techniques peuvent être consultés à la Direction des services techniques, vont permettre d'améliorer les conditions de travail des élèves fréquentant les écoles de Papeete. Monsieur le Maire demande à ce qu'un courrier de remerciements soit adressé à Mme Béatrice VERNAUDON en qualité de représentante des Maires au comité des finances locales, ainsi qu'au Président du C.L.F.</i></p>	
<p style="text-align: center;">Délibération n° 2009-84</p>	<p>Unanimité dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2009-71 de M. Marcelino TEATA, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Mise en conformité de la piscine municipale de TIPAERUI » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.</p>	
<p><i>La piscine municipale de TIPAERUI, construite il y a près de 40 ans, est la seule du Pays dont la dimension du bassin est de 50 mètres. Dès lors elle est utilisée très régulièrement pour les compétitions. Par ailleurs, elle reçoit les sportifs de haut niveau de la Polynésie en vue de leurs entraînements, ainsi que plusieurs clubs relevant de la fédération tahitienne de natation.</i></p> <p><i>Les écoles, publiques et privées de la Ville de Papeete bien sûr, mais également des autres communes de l'agglomération la fréquentent également de manière régulière.</i></p> <p><i>Enfin, ouverte au public, elle accueille, grâce à des horaires d'ouverture extrêmement large, de nombreux adeptes de la natation sportive ou de loisir, y compris le week-end.</i></p>	

Aussi il importe que cet équipement, qui n'est pas de première jeunesse, soit maintenu en bon état de conservation. À cet effet, des travaux significatifs ont été identifiés à savoir :

- La mise aux normes des installations électriques ;
- Le remplacement des sanitaires publics, très vétustes et dont la consommation en eau est devenue abusive. Ces travaux s'inscrivent dans la politique générale de la Ville de réduction des consommations en eau de ses bâtiments, dans un souci d'économies budgétaires, de préservation de la ressource en eau et d'écoresponsabilité ;
- L'installation sur la toiture terrasse en béton de panneaux solaires, en vue de développer de manière visible cette source d'énergie renouvelable, d'en assurer la promotion et d'économiser sur les charges énergétiques de la piscine (consommation des pompes d'alimentation et de recirculation du bassin) ;
- L'installation d'un local de surveillance ainsi qu'une infirmerie avec un défibrillateur pour cet équipement qui reçoit en moyenne 1 000 personnes par jour ;
- L'agrandissement du parking et le renforcement des enrochements côté mer : en effet la piscine connaît une telle fréquentation, que le parking devient exigü. Par ailleurs, la réalisation de la 3^e voie de sortie Ouest de la Ville par la Pays a supprimé 400m² de parking, soit une dizaine de places, accentuant encore le phénomène.

Le coût total de ces travaux est estimé à 96 800 000 FCFP. Compte tenu de l'intérêt également territorial de cet équipement, le Pays apporte son concours financier à l'opération à concurrence de 80% (77.440.000 fcfp)

Le début des travaux est prévu au premier semestre de l'année 2010, avec une durée de travaux de 12 mois.

Délibération n° 2009-85

Monsieur Roméo LE GAYIC, Vice-président délégué de la Fédération des Femmes Océanienne, n'a pas participé au débat et au vote de la délibération.

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **FEDERATION DES FEMMES OCEANIENNES** pour un montant de 1.000.000 FCFP.

Délibération n° 2009-86

Monsieur Marcelino TEATA, Président de TE UI API NO PAPEETE, n'a pas participé au débat et au vote de la délibération.

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention complémentaire à l'association **TE UI API NO PAPEETE** pour un montant de 6.500.000 FCFP.

Délibération n° 2009-87

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **VSOP** pour un montant de 120.000 FCFP.

Délibération n° 2009-88

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **FARE HEIMANAVA** pour un montant de 550.000 FCFP.

Délibération n° 2009-89	Unanimité dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association LES SPORTIFS AU GRAND COEUR pour un montant de 108.900 FCFP.	
Délibération n° 2009-90	Unanimité dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association Comité de jumelage PAPEETE-BAIE DES ANGES pour un montant de 5.000.000 FCFP.	
Délibération n° 2009-91	Unanimité dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association SPORTIVE JEUNESSE TIPAERUI pour un montant de 500.000 FCFP.	
Délibération n° 2009-92	Unanimité dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association JEUNESSE ARII HOTU NUI pour un montant de 500.000 FCFP.	
Délibération n° 2009-93	Unanimité dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention complémentaire à l'association AGIR POUR L'INSERTION pour un montant de 1.000.000 FCFP.	
Délibération n° 2009-94	Unanimité dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2009-72 de Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention complémentaire à l'association TE UTUAFARE O TE OAOA pour un montant de 2.500.000 FCFP.	
<i>Lors du vote du budget primitif par le conseil municipal et à l'occasion du conseil municipal du 25 juin dernier, il a été attribué 49.100.000 FCFP de subventions à diverses associations sur les 70.000.000 FCFP inscrits.</i>	
<i>Les attributions sont détaillées ci-après :</i>	

	2006	2007	2008	Attributions 2009
<i>Association Sportive Central Sports</i>	500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Association Sportive Excelsior</i>	500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Association Sportive Papeete Va'a</i>	2 400 000	2 500 000	3 300 000	2 500 000
<i>Ass TE UTUAFARE O TE OA OA</i>	1 000 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000
<i>Ass Fédération Tahitienne de Cyclisme</i>	200 000	200 000	200 000	200 000
<i>Ass TE MAU RIMA OHIPA NO TE FARE OIRE NO PAPEETE</i>	1 000 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000
<i>Ass TE RAMA ORA</i>	250 000	400 000	400 000	400 000
<i>Ass FIFO</i>		3 000 000	3 000 000	2 000 000
<i>Ass ACORAM-ACOMAR 987</i>		500 000	250 000	250 000
<i>Ass Aide-Formation-Insertion</i>			8 500 000	8 000 000
<i>Ass Agir pour l'insertion</i>			1 000 000	5 000 000
<i>Ass Les Frères de la Mission</i>			1 750 000	1 750 000
<i>Ass cuisine centrale</i>				9 000 000
<i>Association Sportive de Aorai</i>	500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Association Sportive Dragon</i>	500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Ass Jeunesse de Ste Amélie</i>			1 000 000	1 000 000
<i>Ass Hotu Business</i>				500 000
<i>Ass TE FAA RAU NO TIPAERUI</i>			500 000	500 000
			<i>Total</i>	<i>49 100 000</i>

Le tableau ci-après récapitule les nouvelles subventions accordées et objet des délibérations 2009-85 à 2009-94.

	2006	2007	2008	Attributions ou complément 2009
<i>c/6574 Subventions de fonctionnement aux associations</i>				49 100 000
<i>Fédération des Femmes Océaniques</i>		1 000 000	3 000 000	1 000 000
<i>Ass TE UI API NO PAPEETE</i>	3 000 000	5 500 000	3 000 000	6 500 000
<i>Ass VSOP</i>			120 000	120 000
<i>Ass FARE HEIMANAVA</i>			76 410	550 000
<i>Ass Les sportifs au grand coeur</i>			108 900	108 900
<i>Ass Comité de jumelage PAPEETE- BAIE DES ANGÉS</i>				5 000 000
<i>Ass Jeunesse de Tipaerui</i>	1 000 000	1 000 000	1 500 000	500 000
<i>Ass ARII HOTU NUI</i>				500 000
<i>Ass Agir pour l'insertion</i>			1 000 000	1 000 000
<i>Ass TE UTUAFARE O TE OA OA</i>	1 000 000	1 000 000	1 500 000	2 500 000
			<i>Total</i>	<i>66 878 900</i>

Délibération n° 2009-95

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-73 de M. Paul MAIOTUI,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE**, par chapitre et par opération, la modification n° 2 du budget primitif de l'exercice 2009 (DM n°2) et **ARRETE** à nouveau le budget communal, exercice 2009, comme suit :

1 - En section de fonctionnement	Montant en FCFP
Montant BP + DM1	6 720 694 832
DM2	-73 121 791
Sous-total section de fonctionnement	6 647 573 041
2 - En section d'investissement	Montant en FCFP
Montant BP + DM1	2 310 211 504
DM2	-59 306 849
Sous-total section d'investissement	2 250 904 655
Montant total Budget 2009	8 898 477 696

Les modifications apportées au Budget sont détaillées ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles		Dépenses	
Imputation	Libellé	en +	en -
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	48 292 603	
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL		-113 900 000
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-5 214 394
Chapitre 66	CHARGES FINANCIERES		-2 500 000
Chapitre 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 000	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		48 492 603	-121 614 394
			-73 121 791

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles		Recettes	
Imputation	Libellé	en +	en -
Chapitre 70	PRODUITS DES SERVICES	3 000 000	
Chapitre 73	IMPÔTS ET TAXES		-99 000 000
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 003 599	
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	749 990	
Chapitre 77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES		-1 000 000
Chapitre 79		124 620	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		26 878 209	-100 000 000
			-73 121 791

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles		Dépenses	
Imputation	Libellé	en +	en -
020 01	DEPENSES IMPREVUES	27 787 560	
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 215 000	
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-40 707 614
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	11 196 700	
OPERATIONS			
2004001	Mise en conformité des bouches d'incendie		-500 000
2005007	Travaux de Rénovation Marché PPT		-18 500 000
2006009	Travaux rénovation HDV	0	
2006013	Assainissement Zone Marché PPT	14 000 000	
2007026	Aménagement d'un plateau sportif et d'une maison de quartier "les Hauts de Vallons"		-39 814 100
2008001	Construction de l'extension du marché		-3 500 000
2008002	Construction du complexe de Arupa		-9 500 000
2008004	Système d'information de l'hôtel de ville	0	
2009001	École Tamanui : reconstruction de la cantine	0	
2009002	École Hiti Vai Nui/Vaitama : remise aux normes cantines etc...		-16 334 500
2009003	École Toata : construction d'un bloc sanitaire et rénovation		-25 299 900
2009004	École Vaitama : rénovation charpente préau		-211 120

2009005	École Ui Tama : construction salles de classes		-15 000 000
2009011	École Taimoana : construction d'une salle d'activité de travaux manuels et d'une salle d'expressions corporelles	1 500 000	
2009012	École To'ata : construction d'une salle d'activité et d'une salle des maîtres	2 500 000	
2009013	École Tamanui : reconstruction	9 861 125	
2009014	Mise en conformité de la piscine	3 000 000	
2009015	VSAV	16 000 000	
2009016	VLTT	5 000 000	
2009017	Amélioration de la circulation piétonne dans la zone UA	10 000 000	
2009018	Audit du réseau pluvial du quartier du marché	6 000 000	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		110 060 385	-169 367 234
			-59 306 849

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles		Recettes	
Imputation	Libellé	en +	en -
Chapitre 10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	2 650 345	
Chapitre 13	SUBVENTIONS	522 673	
OPERATIONS			
2003015	Aménagement eaux pluviales divers quartiers		-94 787
2007026	Aménagement d'un plateau sportif et d'une maison de quartier "les Hauts de Vallons"		-23 888 460
2009002	École Hifi Vai Nui/Vaitama : remise aux normes cantines etc...		-17 414 500
2009003	École Toata : construction d'un bloc sanitaire et rénovation		-25 299 900
2009004	École Vaitama : rénovation charpente préau		-3 011 120
2009005	École Ui Tama : construction salles de classes		-15 000 000
2009011	École Taimoana : construction d'une salle d'activité de travaux manuels et d'une salle d'expressions corporelles	1 500 000	
2009012	École To'ata : construction d'une salle d'activité et d'une salle des maîtres	2 500 000	
2009013	École Tamanui : reconstruction	7 888 900	
2009015	VSAV	7 845 000	
2009016	VLTT	2 495 000	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		25 401 918	-84 708 767
			-59 306 849

Délibération n° 2009-96

(après le vote de cette délibération, Monsieur Max DESTANG a définitivement quitté la salle de réunion sans avoir donné de pouvoir écrit)

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-74 de M. Paul MAIOTUI,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** la modification des tarifs des espaces publicitaires dans la revue annuelle municipale d'information « **PAPEETE TO TATOU OIRE** »

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Couvertures :	Prix unitaire
<ul style="list-style-type: none"> • 2° de couverture • 3° de couverture • 4° de couverture 	<ul style="list-style-type: none"> • 800.000 FCFP • 800.000 FCFP • 900.000 FCFP
Signets :	Prix unitaire
	<ul style="list-style-type: none"> • 800.000 FCFP

<i>Pages :</i>	<i>Prix unitaire</i>
<ul style="list-style-type: none"> • page • 1/2 page • 1/4 page • 1/8 page 	<ul style="list-style-type: none"> • 200.000 FCFP • 125.000 FCFP • 80.000 FCFP • 45.000 FCFP

Des réductions de tarifs pourront être accordées jusqu'à 50% afin de boucler l'édition. Des réductions peuvent être accordées sous la forme d'espaces publicitaires gratuits. ». Les recettes espérées pour la commune peuvent être estimées à plus de 2.250.000 FCFP portant ainsi le prix unitaire de la revue à 321 FCFP.

Délibération n° 2009-97

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-75 de M. Paul MAIOTUI,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** l'institution d'une régie de recettes publicitaires auprès de la Sarl B.Edition, pour la perception des produits de la vente des espaces publicitaires dans la revue annuelle municipale d'information « **PAPEETE TO TATOU OIRE** », et **NOMME** Monsieur Yvon BARDES, directeur de la Sarl B.Edition, résidant à Papeete rue Wallis, immeuble Wallisa, (BP 1644), régisseur de cette régie de recettes publicitaires.

Le régisseur de recettes est chargé, sous le contrôle et la surveillance du Trésorier des Iles du Vent des Archipels et des Australes, du recouvrement du produit de la vente des espaces publicitaires. Il est personnellement et pécuniairement responsable de l'encaissement des recettes dont il a la charge. Il utilise les moyens d'encaissement habituels de la Sarl B. Édition (numéraires, chèques, virement).

Les recettes encaissées par le régisseur sont versées à la caisse du Trésorier des Iles du Vent des Archipels et des Australes, avant le 5 de chaque mois pendant la période de vente des espaces publicitaires.

Le régisseur de recettes tient quotidiennement un journal d'encaissement qu'il arrêtera chaque fin de mois et dont il remettra un exemplaire lors de son versement au Trésorier des Iles du Vent des Archipels et des Australes et au Maire (direction de l'administration et des finances).

Le régisseur de recettes est soumis au contrôle du Maire et du Trésorier des Iles du Vent des Archipels et des Australes et de toutes autres autorités habilitées à cet effet. Ce contrôle s'exerce sur pièces et sur place.

Il est tenu de présenter l'encaisse et la situation générale de la comptabilité de la régie sur réquisition des autorités visées à l'alinéa précédent.

Délibération n° 2009-98

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-76 de M. Paul MAIOTUI,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement (CP) correspondant comme suit :

Autorisations de Programme		Total AP	Opérations	Phasage CP 2009	Phasage CP 2010	Phasage CP 2011
AP01	Travaux d'extension du Cimetière de l'Uranie	548 424 544	2006015	80 000 000	217 471 300	250 953 244
AP02	Reconstruction de la cantine de l'école TAMANUI	81 310 850	2009001	25 360 850	55 950 000	

AP03	Étude pour la Remise aux normes des cantines des écoles HITI VAI NUI et VAITAMA, créations de salles d'activités, de bureaux GAPP et Psycho y compris rénovation de la charpente couverture du préau de HITI VAI NUI	8 128 000	2009002	5 400 000	2 728 000	
AP04	Construction d'une salle de classe, d'une salle polyvalente et d'un local GAPP pour la création d'une section STP à l'école UI TAMA	44 220 000	2009005	4 000 000	40 220 000	
AP05	Construction d'un bloc sanitaire y compris la mise en œuvre de revêtements de sol des salles de classes et la mise en peinture générale de l'ensemble de l'école primaire de TOATA	50 753 000	2009003	25 453 000	25 300 000	
AP06	Construction d'une salle d'activités de travaux manuels et création d'une salle d'expression corporelle à l'école primaire de TAIMOANA	17 600 000	2009011	1 500 000	16 100 000	
AP07	Construction d'une salle d'activités et d'une salle des maîtres. Mise en œuvre d'un caniveau à grille à l'école primaire de TOATA	30 500 000	2009012	2 500 000	28 000 000	
AP08	Étude pour la reconstruction de l'école maternelle TAMANUI	19 722 250	2009013	9 861 125	9 861 125	

et **ABROGE** toutes dispositions antérieures contraires.

Délibération n° 2009-99

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-77 de M. Paul MAIOTUI,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **ADMET** en non-valeur, les créances dont la liste est annexée se rapportant aux exercices 1984 à 2008 pour un montant global de neuf millions six cent quatre-vingt mille quatre-vingt cinq francs CFP (9.680.085 F.CFP).

*Il est rappelé que l'admission en non-valeur a pour but d'apurer la prise en charge du Trésorier et ainsi l'inscription à l'actif du bilan de la commune, sans éteindre le droit que la commune détient sur ses débiteurs.
Les demandes sont justifiées par des liquidations judiciaires avec insuffisance d'actifs pour les sociétés (4.658.985 FCFP - 20 débiteurs), des recherches infructueuses ou décès (4.812.290 FCFP - 44 débiteurs), des procès-verbaux de carence suite à saisie mobilière (208.810 FCFP - 2 débiteurs),*

Délibération n° 2009-100	Unanimité dont 06 procurations
---------------------------------	--------------------------------------

Sur le rapport n° 2009-78 de Melle Sylvanna PUHETINI,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **MODIFIE** le plan de financement de l'opération « Extension du cimetière communal de l'Uranie – tranche ferme » comme suit :

Libellé de l'Opération	Montant Total	COMMUNE		PAYS		ÉTAT	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Extension du cimetière communal - Tranche 1 (ferme)	204.471.300 (1)	20.447.130	10	133.090.987	65.09	50.933.183	24.90

(1) dont 10.230.000 Fcfp pour les études et 194.241.300 Fcfp pour les travaux

et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative à la participation de la Polynésie française, à lancer les appels d'offres et, sous réserve de l'obtention effective de la subvention du Pays, à signer les marchés de travaux à intervenir.

Le plan de financement de la 1^{re} tranche de l'opération « Extension du cimetière communal de l'uranie » prévoyait une participation en fonds propres de la commune de 7,6% du coût total de l'opération.

DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT		
		ÉTAT	Polynésie Française DDC	Fonds propres ou Emprunt
Extension du Cimetière Communal de l'Uranie (Tranche Ferme)	204 471 300 Fcfp	50 933 183 Fcfp	138 018 128 Fcfp	15 519 989 Fcfp

Le Pays conditionne son concours financier à une prise en charge sur fonds propres communaux de 10% minimum. Ce taux est de 20% pour les autres opérations.

Il convenait en conséquence de modifier le plan de financement initial de cette opération.

Délibération n° 2009-101	Unanimité dont 06 procurations
---------------------------------	--------------------------------------

Sur le rapport n° 2009-79 de M. René TEMEHARO,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération « acquisition d'un véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes » V.S.A.V. et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

L'opération est financée comme suit :
Coût total : 15.690.000 fcfp
F.I.P : 7.845.000 fcfp (50%)
Fonds propres : 7.845.000 fcfp (50%)

Délibération n° 2009-102	Unanimité dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-79 de M. René TEMEHARO, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'opération « acquisition d'un véhicule léger tout terrain (V.L.T.T.) et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.</p>	
<p><i>L'opération est financée comme suit :</i> <i>Coût total : 4.990.000 fcfp</i> <i>F.I.P : 2 495 000 fcfp (50%)</i> <i>Fonds propres : 2 495 000 fcfp (50%)</i></p>	
Délibération n° 2009-103	Unanimité dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-79 de M. René TEMEHARO, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'opération « Acquisition d'un véhicule d'assistance respiratoire (V.A.R.) » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement sous réserve de l'obtention effective du complément de subvention, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.</p>	
<p><i>L'opération est financée comme suit :</i> <i>Coût total : 16 290 000 fcfp</i> <i>F.I.P : 13 032 000 fcfp (80%)</i> <i>Fonds propres : 3 258 000 fcfp (20%)</i></p>	
Délibération n° 2009-104	Unanimité dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-79 de Mr René TEMEHARO, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'opération « acquisition d'émulseurs » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.</p>	
<p><i>L'opération est financée comme suit :</i> <i>Coût total : 2 326 380 fcfp</i> <i>F.I.P : 1 163 190 fcfp (50%)</i> <i>Fonds propres : 1 163 190 fcfp (50%)</i></p>	
Délibération n° 2009-105	Unanimité dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-79 de M. René TEMEHARO, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'opération « Location TDF du réseau radio de commandement des Iles du vent » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du F.I.P.</p>	
<p><i>L'opération est financée comme suit :</i> <i>Coût total : 5.608.000 fcfp</i> <i>F.I.P : 5.608.000 fcfp (100%)</i></p>	

Délibération n° 2009-106	Unanimité dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-79 de M. René TEMEHARO, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'opération «Entretien du réseau radio de commandement des Iles du vent en 2009» et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du F.I.P.</p>	
<p><i>L'opération est financée comme suit :</i> <i>Coût total : 5.150.000 fcfp</i> <i>F.I.P : 5.150.000 fcfp (100%)</i></p>	
Délibération n° 2009-107	Unanimité dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-79 de M. René TEMEHARO, Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'opération « mise aux normes des bouches incendie » et AUTORISE le Maire à signer la convention de financement à intervenir.</p>	
<p><i>L'opération est financée comme suit :</i> <i>Coût total : 12 000 000 FCFP TTC</i> <i>Aide financière de l'Etat (BOP 123) : 9 600 000 FCFP (80%)</i> <i>Fonds propres : 2 400 000 FCFP (20%)</i></p>	
Délibération n° 2009-108	Unanimité dont 06 procurations
<p>Sur le rapport n° 2009-80 de M. Charles FONG LOI, Le conseil municipal, après avoir délibéré, EXPRIME le vœu d'engager les travaux d'études nécessaires à la révision du Plan général d'aménagement de la commune.</p>	
<p><i>Le projet de rectification du Plan Général d'Aménagement (PGA) de la commune de Papeete (objet de la délibération 2007-52 du 18 octobre 2007) va être prochainement examiné par la Commission d'Aménagement Territoriale.</i> <i>Ce projet porte sur des rectifications mineures en attente d'une révision d'ensemble du PGA qui apparaît aujourd'hui incontournable. En effet, le PGA de Papeete, premier PGA adopté en Polynésie française, mérite dans sa forme comme dans le fond, d'être aujourd'hui repensé.</i> <i>Il s'agit notamment de mieux intégrer les grands enjeux de développement durable tant sur les tissus constitués que sur les grands espaces faiblement urbanisés aujourd'hui.</i> <i>Il s'agit également de disposer d'un règlement d'urbanisme simple, bien illustré et plus facile d'accès pour les administrés comme les professionnels.</i> <i>Surtout, le PGA doit traduire le projet urbain communal : le règlement d'urbanisme n'est qu'un outil permettant à la collectivité d'atteindre, par un encadrement du droit des sols, des objectifs de développement urbain à plus ou moins longues échéances. Or, le PGA actuel est dépourvu d'orientations fortes en matière d'aménagement et de développement urbain maîtrisé. De fait, les règles apparaissent parfois peu légitimes.</i></p> <p><i>Pour réviser le PGA, de nombreux travaux d'études préalables sont donc nécessaires :</i></p> <p><i>1- l'établissement d'un diagnostic approfondi du territoire communal :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Analysant le contexte géographique et physique, les contraintes environnementales, la démographie et l'économie, la structure et l'évolution urbaine, le recensement des projets et des démarches d'aménagement en cours sur le territoire communal,</i> • <i>Évaluant les besoins de la commune en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre de l'habitat, d'équipements et de services ...</i> • <i>Identifiant les enjeux en matière de développement urbain durable</i> 	

2- l'élaboration du projet urbain de la commune sur la base de choix de scénario d'aménagement et de développement durable

C'est ce projet urbain communal qui devra trouver une traduction réglementaire dans un plan général d'aménagement révisé. À cette fin, une réflexion large sur les outils réglementaires nécessaires à la réalisation du projet urbain sera incontournable.

De la qualité de ces travaux d'études dépend la pertinence du règlement d'urbanisme. Ces phases préalables seront relativement longues et coûteuses.

Cependant, les enjeux sous-tendus sont tels qu'il apparaît indispensable d'engager à brève échéance ces études préalables à la révision du PGA de Papeete.

Délibération n° 2009-109

Après le vote de cette délibération, Madame Victorine SHAN SEI FAN a définitivement quitté la salle de réunion sans avoir donné de pouvoir écrit.

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-81 de M. Charles FONG LOI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** l'acquisition d'une bande de terre de 16 m² à détacher de la parcelle cadastrale numéro 34 Section AD, propriété de Jean-Louis LE MOIGNE-CLARET, **FIXE** à 110.000 fcfp le m², soit 1.760.000 FCFP le prix d'acquisition de cette parcelle, **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente afférent.

Cette bande de terre est concernée par l'alignement de la Rue de la Canonnière zélée.

Délibération n° 2009-110

Unanimité
dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2009-82 de M. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **PORTE** dénomination des rues du quartier de la mission ainsi qu'il suit :

Nom ancien ou usuel	Nom officiel adopté	Information sur le nom adopté
Rue de l'Evêché	Rue de l'Evêché	Rue menant à l'Evêché
Rue Monseigneur Paul MAZE	Rue Monseigneur Paul MAZE	1885-1976 Evêque en 1938 et archevêque de Papeete de 1966 à 1976
Rue Maria no te hau	Rue Monseigneur Michel COPPENRATH	1924-2008 Archevêque de Papeete
Rue Putiaoro	Rue Putiaoro	« Terre évangélisée » nom donné par la mission
Impasse Putiaoro	Impasse Putiaoro	« Terre évangélisée » nom donné par la mission
Rue Pureora	Rue Pureora	« Prière vivante » nom donné par la mission
Rue des Hauts de Pureora	Rue des Hauts de Pureora	« Prière vivante » nom donné par la mission
Rue des roches	Rue Desroches	Nom de la famille Desroches qui habitait ce lieu
Rue Valma	Rue Valma	Issue de Vallée et Manioc
Rue du Bon Pasteur	Rue du Bon Pasteur	Rue menant au centre du Bon Pasteur
Rue Papeava	Rue Papeava	Rue longeant la rivière Papeava
Rue TEPAPA	Rue TEPAPA	En mémoire du fort de Faïere que l'on pouvait observer depuis ce lieu
Rue Victor VALLONS	Rue Victor VALLONS	1911-1986 Missionnaire picpucien
Impasse Excelsior	Impasse Excelsior	Nom du club sportif
Rue des Hauts de Vallons	Rue des Hauts de Vallons	Rue prolongeant la rue Victor VALLONS
Rue Cafèiere	Rue de la Cafèiere	En mémoire de la plantation de café des missionnaires
Rue du Tira	Rue du Tira	Plante introduite en 1832
Rue Raimanutea	Rue Raimanutea	« Oiseau blanc du ciel » nom donné par la mission
Rue des Scouts	Rue des Scouts de France	En mémoire du centre des scouts

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Néant.

V°) Questions diverses :

- 1- Inauguration du plateau sportif de Temauri village le mercredi 23 septembre à 15 heures.
- 2- Le programme des manifestations organisées dans le cadre des 120 ans de la commune (en 2010) a été présenté au Maire par l'association TE MAU RIMA OHIPA NO TE OIRE NO PAPEETE présidée par Roméo TAURAA. Un programme ambitieux (culture, sports, animation...) qui se déroulerait sur une semaine. Il sera porté par le personnel municipal avec le soutien des élus.
- 3- 2^{ème} édition de la semaine de la mobilité du 16 au 20 septembre. Les élus sont invités à participer.
- 4- La commune participe aux journées du tourisme du 25 au 27 septembre.
- 5- Adrien LOMBARD fait part des remerciements du club Kiwanis qui a été autorisé à tenir sa conférence annuelle dans les locaux de l'Hôtel de ville.
- 6- Mr Adrien LOMBARD indique qu'un sculpteur de la place serait disposé à réaliser une sculpture monumentale qui pourrait être exposée sur une place de la ville pour en devenir un point remarquable. Ce monument pourrait être financé par du sponsoring. Il s'agira de définir le thème de la sculpture, celui de la Vahine avait été évoqué un moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30 MN.

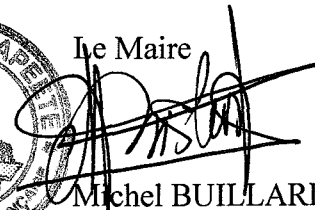
Le Secrétaire de séance



Aldo SARCIAUX



Le Maire



Michel BUIILLARD